

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8 et 9 juillet 2013

2013 DDEEES 103 G Subvention et convention avec l'Association Maison des Femmes de Paris (12e) pour son action Femmes vers l'emploi.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose de signer une convention avec l'association Maison des Femmes de Paris et de lui accorder une subvention ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Maison des Femmes de Paris, 163 rue de Charenton (12e) ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 14.000 euros est allouée à la l'association Maison des Femmes de Paris, 163 rue de Charenton (12e) (721/2013_01153) ;

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 017, rubrique 564, nature 6574 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2013.